

Les Prairies-Origin de cette appellation-

Nous connaissons tous « le chemin des Prairies ».

Cependant bien peu d'entre nous connaissons l'origine de cette appellation.

Lors de sa création en 1637 la seigneurie Bellechasse-Berthier fut attribuée à Nicolas Marsolet et confiée à Alexandre Berthier en 1672; cependant ce n'est qu'en 1799, lors de l'attribution du canton d'Armagh, que fut définitivement tracée la limite sud de la seigneurie par les arpenteurs McCarthy et Louis Legendre. Ce tracé correspond aujourd'hui au chemin des Prairies et la seigneurie englobe les paroisses de Berthier-sur-Mer et de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. D'autre part, lors de sa constitution en 1799, le canton d'Armagh englobait toutes les terres situées au sud de ce même chemin et s'étendait sur une superficie de dix milles carrés. À cette période ceux qui deviennent propriétaires de ces terres et s'y établissent sont considérés comme les habitants du canton d'Armagh, alors que ceux dont les maisons sont construites au nord de ce même chemin sont des paroissiens de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

Néanmoins, si nous consultons les cartes géographiques qui ont cours encore aujourd'hui, nous y voyons que cette superficie de terres que tous appellent « Les Prairies » est désignée par deux appellations non apparentées. Sur ces cartes la partie est se nomme « Les Prairies » et la partie ouest se nomme « Martineau ». Ces deux appellations ont une origine bien différente.

La partie appelée « Les Prairies », située à l'est de la Montée des Prairies, est certes la plus ancienne et correspond à ces vastes étendues marécageuses (20 arpents de front sur 5 arpents de profondeur¹) découlant de la destruction des barrages de castors avant les années 1800. Elles étaient drainées par un ruisseau tortueux « la décharge des prairies » qui s'était frayé un chemin jusqu'à une petite chute qui se déverse dans la rivière Morigeau, à la hauteur du chemin de l'Aqueduc. Spontanément, parce que ces larges étendues non boisées produisaient des herbages, elles furent appelées « Les Prairies ».Évidemment aucun contrat ne nous renseigne sur ceux qui sont à l'origine de la radicale transformation topographique de ce territoire par la chasse aux castors et la destruction de leurs barrages.

Cependant cette appellation « Les Prairies » est attestée dans les écrits du curé Bédard aux religieuses de l'Hôpital général.

Dans les contrats de 1805 et des années subséquentes, on parle aussi des Prairies, quand Joseph Fraser vend quelques-unes des terres qu'il vient d'acquérir. Ce nouveau propriétaire, des terres du 3^e rang, au sud de la rivière du Sud, dont la limite sud est le chemin des Prairies, vend une partie de ces propriétés, mais se réserve les surfaces en prairies pour le commerce du fourrage. En 1826, devenu également propriétaire du canton d'Armagh, il continue la même politique, tout en parlant « des grandes prairies », si ces étendues herbeuses sont situées au sud du chemin des Prairies – dans le canton d'Armagh – et « des petites prairies », si elles sont au nord de ce même chemin – dans la paroisse de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

La partie nommée « Martineau », qui correspond à la section ouest des Prairies, se réfère à deux individus de la famille Martineau qui, tour à tour, en 1836 et 1839, devinrent les propriétaires du canton d'Armagh. Le premier, Louis Martineau, l'achète de Joseph Fraser en 1836 pour le revendre dès 1839 à son frère Romain Martineau. Ce dernier migre aussitôt dans le canton d'Armagh, y bâtit une vaste maison et divise tout le 1^{er} rang de sa nouvelle propriété, en lots de 2 et 3 arpents de largeur, et les vend à des cultivateurs de Saint-François et de Berthier. À partir de 1847, il vendra également tout ce qu'il possède du 2^e rang du canton d'Armagh, en sections plus considérables, avant d'aller, en 1848,² s'installer d'une façon définitive à Saint-Aimé, district de Montréal. Aujourd'hui il nous faut constater que le nom « Martineau », pour désigner la partie ouest du rang des Prairies, a été complètement oublié (sauf sur les cartes).

¹ Archives de l'Hôpital général consultées par Louis-Philippe Bonneau

²Vildebon Larue, 1848-09-29, vente de Romain Martineau à Édouard Morin

Présentement tous les occupants des maisons situées de part et d'autre de ce chemin demeurent aux Prairies et sont des contribuables de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. Il en est ainsi depuis que la paroisse a été constituée en municipalité³ le 1^{er} juillet 1845 en y incluant le territoire situé en arrière.

P.S. Dans un prochain article nous vous présenterons avec plus de détails le peuplement du rang des Prairies.

Jacques Boulet

Le 11 décembre 2017

³ The Canada Gazette, Montreal, Wednesday, June 18, 1845